

République Française
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Cantal
Arrondissement d'Aurillac
Canton de SAINT PAUL DES LANDES

COMMUNE de SAINT PAUL des LANDES

Délibération du CONSEIL MUNICIPAL
du 03 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice : 17 Présents : 12 Représentés : 2 Votants : 14

Sont présents : BENITO Patricia, DONEYS Jean-Luc, CHEVALIER Cécile, POUGET Alain, TEISSEDRE Janine, GALÉRY Jacques, BADUEL Patrick, BARDY Daniel, DELOM Florence, MURAT Frédéric, RAYNAL Géraud, VABRE Fabien.

Sont absents : MARCENAC Cécile représentée par Cécile CHEVALIER, PORTERO Séverine, LEGOUT Cécile, PENA-AUBERT Christelle, BOUTONNET Sabine représentée par Alain POUGET.

L'an deux-mille vingt-cinq, le 03 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de Saint-Paul-des-Landes, s'est réuni sous la Présidence de Madame Patricia BENITO, Maire.

Secrétaire de séance : Cécile CHEVALIER

Date convocation et affichage : 28 mai 2025

Délibération N° DEL 2025 042 – Année 2025-2026 Tarification sociale de la restauration scolaire

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'une tarification sociale a été mise en place pour une durée de 3 ans depuis septembre 2024.

Il est proposé au Conseil municipal de fixer la tarification suivante pour l'année scolaire 2025-2026 ;

	Année scolaire 2025-2026	Année scolaire 2024-2025
	Prix du repas	Prix du repas – Pour mémoire
QF entre 0 € et 800 €	0,80 €	0,80 €
QF entre 801 € et 1 000 €	1 €	1 €
QF > à 1 000 €	3,60 €	3,50 €

Après délibération, la proposition est approuvée par 14 voix pour.

Délibéré en séance les ans, mois et jour susdits.
Au registre sont les signatures
Le Maire, Patricia BENITO



La secrétaire de séance, Cécile CHEVALIER